

FAQ sur l'évaluation et la validation du niveau A2

Q. La note /20 : cette note valide un niveau A2, il est donc difficile de la compter dans la moyenne des élèves de 3^{ème}. Cela signifie faire des évaluations spécifiques, mais à 2 évaluations minimum pour chaque AL, cela ferait au moins 20 évaluations « notées mais qui ne comptent pas » ...

R. 20 évaluations : il est entendu que cela devrait être mené sur les deux années du palier 2 ; l'échelle chiffrée a été proposée pour aider les professeurs mais n'est pas un incontournable. Il est tout à fait envisageable d'inclure des items A2 dans les contrôles habituels : par exemple, pour « Comprendre la correspondance », on peut prévoir un item pour cette micro-compétence, avec une « notation » sur 2 points par exemple, et répondre par OUI/NON pour la valider, le reste de l'évaluation, donc les 18 autres points, portant sur le niveau B1. Idem pour l'écoute.

D'autre part, on pourrait en équipes décider des équivalences possibles : 20 en A2 vaudrait 12 en B1... puisque l'on ne peut arriver au niveau supérieur que si le précédent est assis : il ne s'agit pas de tout refaire, de repartir à zéro (si 20 en A2, des compétences sont déjà acquises donc B1 est déjà en construction)...

Et si l'on veut « rentabiliser les notes », il y a aussi les coefficients à attribuer selon le niveau d'évaluation. Si l'on cible A2 lors d'une évaluation, on peut adopter un coefficient 1, si l'on cible B1, coefficient 2, par exemple. Cela présente l'avantage de pouvoir indiquer plus clairement aux élèves :

- les finalités des deux niveaux sur lesquels ils travaillent. A2 pour avoir son DNB, B1 pour aller en seconde,
- une évaluation réussie en A2 = une étape franchie dans la validation (deux occurrences au minimum).

Q. « on peut considérer qu'une compétence (micro-compétence correspondant à un descripteur des grilles) est acquise lorsqu'elle a été constatée à au moins deux reprises, et à partir de supports différents, chez un même élève ». → Comment proposer suffisamment d'évaluations sur l'année pour que chaque micro-compétence soient évaluée plusieurs fois, sans passer son temps à évaluer, surtout par exemple pour la CO où en fait de micro-compétence il s'agit surtout de diversifier le type de supports....

R. À nouveau, les professeurs semblent oublier que l'évaluation doit se faire à partir de la fin de la 5^{ème}. Pour cette année, si l'on n'a que l'année de 3^{ème}, il semble nécessaire de décider en équipes du nombre d'occurrences raisonnablement exigible.

Q. La grille pour la PPC/PPI : à partir de quelle note considère-t-on le niveau A2 comme acquis ? 20/20 ? 10/20 ?

R. Là encore, quid de la réflexion en équipes ? Il paraît raisonnable de considérer que 10 est le niveau seuil, c'est-à-dire « en cours d'acquisition », d'où l'utilité de refaire un test, et 20 serait déjà vers B1...

Q. EE : Critère de réalisation de la tâche : ce critère représente ¼ des points, or il ne correspond à aucun critère défini dans le cadre. Le niveau A2 est considéré comme atteint à partir de quelle note/20 ?

R. *Tout acte langagier étant par essence de communication, il est important d'évaluer d'abord que l'acte de communiquer est acté. Si l'on ne trouve pas cette formulation dans le CECR, on y lit par exemple « peut interagir avec une aisance raisonnable » ou « peut communiquer dans le cadre d'une tâche simple » ; par conséquent, la réalisation de la tâche serait le tout premier indicateur de ces compétences.*

Il faut rappeler que la note n'est qu'une aide proposée pour l'instant mais que la question ne se pose pas en ces termes si on évalue directement à partir du cadre : non acquis , en cours d'acquisition , acquis = tous les degrés envisagés par une note entre 0 et 20 sont caduques .

Et si l'on reste dans ce système, tout dépend de la représentation du professeur de son propre système de notation : à partir de quelle note considère-t-il qu'un élève a réussi le test qu'il lui a proposé ? 10 ? 12 ? 14 ?

Q. *La compréhension : comment définir des critères liés aux sous-compétences, et non pas seulement au type de support ? Comment évaluer le « peut comprendre » ?*

R. *Pourquoi ne pas partir des descripteurs qui visent donc les compétences, pour sélectionner les supports permettant de les évaluer ? Ensuite, on garde à l'esprit qu'un même support peut servir pour différents niveaux de l'échelle. Dans un support plus complexe, selon ce qui est proposé dans la première réponse, on pourrait rédiger un ou quelques items A2 et le reste en B1, ou bien ne viser que A2, sans justement essorer la complexité du support. Ainsi ne serait-on pas instrumentalisé par celui-ci. « Peut comprendre », c'est, que peut on / faut-il comprendre de ce support donné selon que l'on est utilisateur élémentaire ou indépendant ?*

Q. *Comment lier l'évaluation du niveau A2 à celui de B1 alors que les tâches à proposer sont de nature différente ?*

R. *Et la réponse est la même qu'en en 1...On trouve déjà dans certains manuels de lycée des évaluations qui mêlent des niveaux de l'échelle : on peut s'en inspirer...*